..Bulletin D'information Communal.

LES MESNEUX

N°8

mai 80

MAIRE — Monsieur BROUCKAERT Maurice
Président de toutes les Commissions

1er ADJOINT — Monsieur JACQUINET Jean Guy
(Finances, eaux, rouillat, fêtes

2ème ADJOINT — Monsieur LEVASSEUR Jean-Claude
(Information, Urbanisme bâtiments communaux, fêtes)

CONSEILLERS :

Monsieur ANCIANT Daniel
(Chemins, urbanisme bâtiments communaux)

Madame BOUGY Marie-Louise
(Fêtes, listes électorales)

Monsieur FERRY Alfred
(District, chemins, ecoles, sycom)

Monsieur LABART François
(Ecole Maternelle, finances, information, fêtes)

Madame LAIRE Claudine
(Ecoles, finances, fêtes)

Monsieur LEROY Maurice
(Eaux, chemin, hygiène)

Monsieur MARTIN Jean-Michel
(Urbanisme, bâtiments communaux, Information, fêtes)

Monsieur TROUSSET Jackie
(Sycom, syem, listes électorales, fêtes).

L'ENFANT

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 5 NOVEMBRE 1979 : Objet budget supplémentaire et divers.
Absents Mr JACQUINET,
Mr MARTIN

Budeg
Budget supplémentaire : Le Conseil Municipal après avoir examiné le budget supplémentaire et les explications de Monsieur le Maire constate que ce budget est tout juste en équilibre en raison de la dépense occasionnée par la réfection de la route LES MESNEUX-JOUY (240?000Frans) Bien que cette dépense ait été votée par le Conseil Municipal le 27 Février 1980, les Conseillers, après vives discussions sur la situation financière de la commune, demandent a être mieux informés sur ce sujet au moment d'engager des travaux.

Après un vote à bulletin secret le dépouillement indique 5 voix pour le budget et 5 contre. Le budget n'est donc pas approuvé.

Compte administratif 1978 :

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 1978 du Receveur Municipal arrêté à la somme de 744 724,12 F et qui fait apparaître un excédent de
180 587, 180 577,44 F.

-o-o-o-o-o-

A
11 NOVEMBRE : Le Conseil Municipal arrête le déroulement de cette cérémonie 11Heures30 dépôt d'une gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur. 15 Heures concours de belote.

-o-o-o-o-o-

Election du 12 Décembre :

Le Conseil Municipal arrête le déroulement des élections Prud'hommales et les heures de permanence de 8H à 14H.

Transfert du Cimetière :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire concernant le transfert du cimetière route de JOUY et décide d'inscrire les travaux d'étude géologique sur le budget primitif 1980 (environ 10000F).

Eaut potable

Afin de palier au manque de débit en eau potable dans le lotissement "sous les vignes", Monsieur le Maire propose aux Conseillers la pose d'un surpresseur. Ces travaux qui seraient effectués par le Syndicat du Rouillat seront financés par le lotisseur et une subvention, donc sans frais pour la Commune.

Le Conseil Municipal accepte mais émet le voeu que les travaux de renforcement des conduites rue de Reims soient effectués en même temps.

-o-o-o-o-o-

21 FEVRIER 1980 : Objet divers.
Absents : Mr LEVASSEUR
Mme MAIRE.

Route de Jouy :

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'il a obtenu une subvention du département concernant la refection de la route LES MESNEUX-JOUY.

La dépense globale de ces travaux s'élevant à : 245 000F le montant de la subvention sera de 159 250 Fet la participation de la Commune sera donc de 85 750 F.

Révision de la carte scolaire :

Après lecture d'une lettre établie par Mr le Préfet de la Marne au sujet de l'éventualité de l'ouverture d'une seconde classe primaire le Conseil Municipal après délibération et compte-tenu de l'augmentation de population approuve la possibilité de créer un deuxième poste d'instituteur.

-o-o-o-o-o-

Fête Patronale :

Mr le Maire fait part aux Conseillers de la demande de réserve d'emplacement pour manèges forains formulée par Mr DELAHAUTEMAISON, forain habitant Bazancourt. Le Conseil Municipal après étude et acceptation du fait que ce dernier ci-dessus nommé ne tient pas compte de ses lettres de confirmation de présence (en 5 ans la Commune a dû faire en 3 occasions appel à d'autres forains), décide de lui refuser cette année toute demande d'emplacement. Le Conceil accepte celle formulée par Mr MASSON.

-o-o-o-o-o-

Voirie :

La Direction Départementale de l'Equipement de la Marne met à la disposition des collectivités locales un service d'aide technique qui a pour rôle de surveiller et de conseiller les travaux de voirie moyennant une indemnité de 2,50 F par habitant et par an. Le Conseil après en avoir délibéré décide d'accepter l'aide de ce service ce qui occasionnera une dépense annuelle de : 927,50 F

-o-o-o-o-o-

Le Conseil, par délibération, décide l'achat et la pose d'un panneau "SENS INTERDIT" aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes. Ce panneau sera placé Ruelle Trousset Jacques

-o-o-o-o-o-

Batiment Communaux :

Après étude du problème des réparations à exécuter à l'église, travaux s'avérant nécessaire pour la conservation de l'édifice, le Conseil Municipal décide l'inscription d'un crédit de 20 000 Francs pour participation aux frais de réparation de l'église.

Demande de subvention :

Après lecture de la lettre établie par le Centre Régional Champagne Ardenne pour l'enfance inadaptée, il est décidé d'attendre avant de se prononcer sur la demande de subvention sollcitée.

Informations sans vote :

- Le renforcement du réseau de distribution d'eau Rue de Reims sera réalisé en même temps que la pose du surpresseur courant 1980.

- Branchement du tout à l'égout rue de la Charme décision au cours d'une prochaine réunion du District.

- Problème E.D.F. Rue de Reims : malgré que la demande de renforcement du réseau soit faite depuis maintenant deux ans aucun élément nouveau n'est parvenu de cet organisme. Il est demandé l'intervention de l'autorité de tutelle pour parvenir à une solution rapide.

- Salle des Fêtes : présentation par Mr le Maire d'un projet de salle polivalente qui sera étudiée cette année.

LE 13 MARS 1980

OBJET : BUDGET PRIMITIF 1980 - Propositions de Mr le Maire

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES 1979	12.700		
DENREES ET FOURNITURES		5.000		
Combustibles		5.000		
Produits ménagers		1.000		
Produits de voirie		1.000		
Fournitures scolaires		4.000		
Fournitures de bureau		1.700		
FRAIS DE PERSONNEL				
Rémunération du personnel permanent		14.800		
Rémunération du personnel temporaire		17.000		
Rémunérations diverses		2.200		
Charges sociales		6.000		
IMPOTS ET TAXES				
Impôts fonciers		600		
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS				
Loyers		500		
Entretien bâtiments Communaux		52.000		
Entretien voirie et réseau		20.000		
Entretien matériel, mobilier		1.000		
Acquisition petit matériel, outillage		2.000		
Mobilier		2.000		
Electricité, eau, gaz, assainissement		4.000		
Primes d'assurances		6.000		
Participations et contingents		48.250		
Contingents pour dépenses d'aide sociale		15.000	Majoration de 12,50%sur79	
Cotisations municipales		193	Synd électri	7
Participation à charges intercommunales		32.907	Synd des communes	250
Autres participations		150	Synd S.I.E.M.	650
			Ecole mater.	
		2.500	Villedo	13.000
			S.I.C.O.M.	19.000
ALLOCATIONS SUBVENTIONS		2.500		32.907
Subventions		2.500		
FRAIS DE GESTION GENERALE		18.967	Comité des fêtes	650
			Bibliobus	250
Fêtes et cérémonies		3.000	Lutte c/cancer	300
Impressions reliures		600	Aides familiales	700
Documentation générale		1.200	Diverses	600
Frais de P.T.T.		1.000		
Indemnité de fonction Maire et Adjoints		12.000		355
Dépenses imprévues		167		2.300
Frais de mission Maire et Adjoints		1.000		
		40.159	arrondi au franc	
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts des emprunts contractés		40.159	arrondi au franc	
TOTAL DES DEPENSES		248.676		
Excédent de fonctionnement de clôture		24.711		
TOTAL		273.387		

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	
PRODUITS DOMANIAUX	500	
Droits de voirie, place stationnement	300	E.D.F. occupation du réseau
Concession au cimetière	200	
PRODUITS FINANCIERS	4.600	Reversement du district intérêts des emprunts 4.400
Intérêts prêts et créances	4.600	Parts C.R.C.A. 200
RECOUVREMENTS-SUBVENTIONS	200.00	
Autres recouvrements	200.00	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	128.937	au lieu de 103.000 en 79 soit + 25%
Attribution forfaitaire	52.850	
Attribution de péréquation (potentiel fiscal)	21.611	
Attribution de péréquation (impôts sur les ménages)	38.868	
Dotation minimale de fonctionnement	12.452	
D.G.F. régularisation 1979	3.156	
IMPOTS INDIRECTS	7.150	
Attribution sur permis de chasse	150	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	7.000	
CONTRIBUTIONS DIRECTES	132.000	
Produits des contributions directes	119.000	au lieu de 103.826 perçus en 79 soit majoration de 10,9% pour compenser approximativement la hausse de l'indice des prix (1)
Subvention fiscale	13.000	La subvention est destinée à compenser la perte de recette du fait de l'exonération de foncier de certaines constructions baties
TOTAL DES RECETTES	273.387	

BUDGET APPROUVE A L'UNANIMITE

UN PEU D'HISTOIRE

Les Etats Généraux se sont réunis à VERSAILLES le 5 Mai 1789. A partir de février les élections des députés commencent. En même temps, les trois ordres (noblesse, clergé et tiers état) rédigent les cahiers de doléances destinés à faire connaître au Roi leurs revendications et leurs voeux.

Le 8 MARS 1789 les habitants de LES MESNEUX se réuniront sous la Présidence de Nicolas HUET, lieutenant en la Justice et rédigèrent ce qui suit.

- - - - - - - - -

Cahyer du Tiers Etat de la Paroisse des Mesneux, Bailliage de Reims.

Les habitants soussignés sensibles aux voeux bienfaisants de sa Majesté et pénétrés de reconnaissance de la liberté qu'elle leur donne de faire parvenir jusqu'au pied du trône leurs doléances, plaintes et remontrances, va exposer de la manière qui suit.

IMPOT

Le tiers état est le seul parmi les trois ordres qui soit assujetti à la taille (1), nos Souverains ont autrefois accordé à la Noblesse des privilèges et des exemptions qui étaient remplacées par des charges non moins glorieuses pour elle qu'avantageuses à l'Etat. Les nobles se sont érigés des charges, mais on leur a conservé leurs privilèges, le besoins de l'Etat croissant tous les jours au lieu de diminuer, la Noblesse se multipliant par la vénalité, le peuple seul est obligé aujourd'huy de fournir à tout; il est donc de le justice du Roi d'abolir des privilèges qui dispensent la classe la plus opulente de subvenir aux besoins de l'Etat et de partager ses charges.

Nous pourrions faire ici une longue dégression sur les privilèges du Clergé, mais le nombre qui vont représenté leurs ordres uax Etats Généraux étant pour la plupart nos pasteurs directs, connaissant plus à fond et voyant de plus près nos misères, sentant comme nous l'impossibilité de remédier à nos maux, sans faire eux-mêmes le sacrifice de leur exemption, nous espérons donc qu'ils partageront généralement les charges de l'Etat avec nous et qu'ils contribueront dans la même proportion que nous à son soutien et à sa splendeur.

Tous les fonds étant assujettis aux mêmes impôts, il ne restera plus rien à désirer dans cette partie, sinon que lasréparti-tion des tailles et ses accessoires se fassent dans les paroisses où les biens sont situés, que l'on simplifie le plus qu'il sera possible la manière d'asseoir et de lever les impôts que l'on oblige sous des prises de droit deux des contribuables qui ne donneraient pas un état exact de leurs possessions, de cette manière nous osons nous flatter que la faveur disparaîtra et que la justice sera exercée envers tous.

Les biens des Nobles, ces ceux du Tiers Etat ont été jusqu'à ce jour assujettis aux vingtiemes (2); mais les nobles possédant presque tous de gros biens, il est presque impossible d'en avoir

.../...

une connaissance exacte, malgré toutes les recherches des préposés, tandis que l'artisan et le cultivateur ne possédant que quelques verges (3) de terrain se trouvent dans la nécessité de les mettre en évidence de sorte que les nobles et les grands propriétaires peuvent être favorisés dans cette partie au préjudice des malheureux.

Il seroit très avantageux qu'en fit des lois somptuaires pour arrêter le progrès du luxe qui confond aujourd'huy toutes les conditions et réduit nombre de personnes à l'impossibilité de se soutenir dans leur état.

Que l'on établisse par exemple des impôts sur les cheminées puisque la consommation du bois augmente tous les jours et qu'on a un juste sujet d'en apprehender une disette dans toute l'étendue du royaume; sur des carosses et équipages qui ne servent ordinairement qu'à des personnes opulentes; sur les laquais dont le multitude déserte les campagnes et dont l'oisiveté est dans l'Etat une source féconde de désordre; sur le grand nombre des chiens inutiles, comme chiens d'amusement et de fantaisie, dépenses qu'ils occasionnent nourriroient nombre de familles indigentes. Sur les liqueurs surant (mis pour "souvent") nuisibles à la santé, sur les soieries, galons etc..., de semblables taxes paroissent très efficace pour arrêter le luxe et se seroient nullement onéreuse à la classe indigente.

-o-o-o-o-

Nous arrêtons là la prémiere partie du cahier pour situer la population du village à cette époque.

DENOMBREMENT DE 1773.

95 Feux roturiers (feux étant employer pour désigner familles).

1 ecclésiastique (Jacques LOISON dont nous aurons l'occasion de reparler).

POPULATION :

122 Hommes, 150 Femmes, 25 Garçons, 14 Filles soit :
311 Habitants.

Il semble que dans ces chiffres les enfants de moins de 8 ans ne soient pas recensés. La mortalité à cetté époque était d'environ 28% pour les enfants en dessous de cet âge.

Il y avait peu de laboureurs (9 ayant charrue) quelques manouvriers, le reste vignerons.

Le cheptel se composait de 25 chevaux, 80 Bêtes à cornes et 180 bêtes à laine.

Le territoire se décomposait en 714 arpents de terres labourables, 4 arpents de jardins, 1 arpent de pré et 227 arpents de vignes. (1 arpent mesure de REIMS valait 31,70 are).

1 - La Taille : impôt foncier et personnel, réglementé par l'édit de février 1768 et qui était la principale recette de l'Etat varia tous les ans jusqu'en 1780, époque à laquelle NECKER la fit déclarer fixe. Cet impôt était basé sur le revenu des biens.

2 - Les vingtiemes : impôt sur les revenus, anciens dixièmes créés le 14 octobre 1710 pour sauver le pays du désastre des dernières guerres du règne de Louis XIV, transformé en 1750 et qui devait remplacer la taille et la capitation, mais qui vint se superposer à ceux-ci.

3 - Verge : Le quart d'un arpent.

RANDONNEE PEDESTRE

Afin de respecter une tradition désormais bien établie, la Commune de Ville en Tardenois, le Foyer de l'Amitié de Villedommange, les Foyers de Jeunes de Muizon et d'Ecueil, les divers Foyers et Associations Sportoves du Canton et du District, avec le concours de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, sont heureux de vous inviter :

LE JEUDI 15 MAI 1980

à la 7ème Randonnée Pédestre. Le nombre des participants est un élément déterminant pour le classement. Les organisations comptent aussi sur une large participation féminine, sur les jeunes et les moins jeunes.

En 1979, on dénombrait 1 029 participants.

Les points sont attribués comme suit à chaque équipe communale :

- 4 points pour les personnes de plus de 55 ans;
- 3 points pour les élus municipaux;
- 2 points pour les dames et les jeunes de moins de 14 ans;
- 1 point pour les hommes.

Pour ne pas défavoriser les petites communes, un deuxième classement sera établi en calculant le pourcentage d'arrivants par rapport au nombre d'habitants

Le rassemblement est prévu à 8 Heures à Ville en Tardenois, devant la Salle des Fêtes.

Les frais de participation fixés à 4,00 F. par personne

Le départ sera donné à 9 H. très précises. L'itinéraire conduira les marcheurs vers Chambrecy, Boujacourt, les lieux-dits Grande Terre, Bonval et la Presle.

Ce parcours sera d'environ 15 Kms.

L'arrivée aura lieu Place de la Salle des Fêtes à partir de 12 H. Une animation est prévue sur place à partir de 14 H30.

Cette randonnée n'est pas une course, mais une saine distraction. Une promenade collective qui permet d'apprécier la beauté des sites et la merveille de la nature.

Les participants trouveront à certains contrôles une collation. Ils pourront apporter leur pique-nique. Une buvette avec sandwichs est prévue à l'arrivée.

Pour la bonne organisation de cette journée, nous vous prions de vous inscrire auprès de : MR BROUCKAERT : Tél 06-62-03 où à la Mairie au plus tard le 12 MAI.

Nous vous remercions d'avance de votre participation et dans l'attente de vous accueillir nombreux JEUDI 15 MAI.

-o-o-o-o-o-o-o-

NOUVEAUX ARRIVES

Mr et Mme MAGNIER.

Mr et Mme COLLET.

Mr et Mme QUIEVREUX

et leurs Enfants.

A TOUS NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o

DANSES

A L'OCCASION DE LA FETE PATRONALE

NOUS VOUS INVITONS A ASSISTER ET A PARTICIPER NOMBREUX AUX DANSES QUI SERONT PRESENTEES LE LUNDI 19 MAI à 18 HEURES SUR LA PLACE DU VILLAGE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

17 MAI

18 MAI

.. FETE ..

.. AUX MESNEUX ..

Samedi : 21h 30 : BAL

Avec L'Orchestre 'MELODY-DANCE'

Dimanche :

17h : BAL APERITIF

21h 30 : BAL

FETE FORAINE

AUTOS SKOTTERS, TIR, MANEGES,

BUVETTE, CONFISERIE, FRITES.

Lundi :

18h JEUX DIVERS

19h REMISE DE PRIX

19h 30 RESULTAT DE LA TOMBOLA et VIN d'HONNEUR.

19 MAI